

Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève



117  
الجمهورية المغربية  
المملكة المغربية  
المملكة المغربية

**17<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur  
l'Examen Périodique Universel**

\*\*\*\*\*

**Intervention de la délégation du Royaume du Maroc**

\*\*\*\*\*

**Examen de la République de Malte**

**Genève, le mercredi 30 octobre 2013**

MM

**Monsieur le Président,**

Je remercie Son Excellence Madame Helena DALLI, Ministre du Dialogue Social, de la Protection des consommateurs et des libertés civiles, et la délégation qui l'accompagne, pour la présentation du rapport national de Malte, pays ami, avec lequel le Maroc entretient des relations d'amitié et de coopération.

Le Maroc félicite Malte pour la création de nouvelles structures institutionnelles de promotion et de protection des droits de l'Homme, en application aux recommandations issues de son premier EPU, tenu en mai 2009.

Le Maroc note que Malte a mis en œuvre les recommandations l'invitant à ratifier certains instruments internationaux comme « la Convention relative aux droits des personnes handicapées », son « Protocole facultatif », ainsi que le « Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants », et salue la signature du « Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications », exprimant ainsi son intention de devenir partie au Protocole.

Le Maroc salue la ferme résolution de Malte à vouloir lutter contre la discrimination et le racisme, protéger les droits des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap, et résoudre la question de la surpopulation carcérale. Le Maroc encourage Malte à poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action mis en place dans ces domaines.

Le Maroc souhaite se référer à la section C du rapport national qui expose le défi posé par le problème de la migration clandestine. Compte tenu de la situation géographique particulière de Malte et de la position de transit de ce pays dans les flux migratoires allant de l'Afrique vers l'Europe, Malte connaît depuis quelques années un flux d'immigrants important. Nous comprenons que ce phénomène pose d'importantes difficultés à Malte, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan des ressources humaines.

C'est pourquoi le Maroc rend hommage à la tradition d'accueil et d'hospitalité de Malte pour les migrants africains. De même le Maroc salue les mesures prises par Malte pour traiter ce fléau, tel que détaillé dans la section C. **Le Maroc recommande à Malte de poursuivre la mise en œuvre des programmes d'actions mis en place visant à freiner et maîtriser ces flux migratoire tout en continuant de s'engager aux efforts internationaux visant à s'attaquer aux causes profondes à l'origine du phénomène de la migration illégale.**

Enfin, le Maroc félicite Malte pour ses engagements exprimés dans le chapitre V, témoignant ainsi de son attachement au respect des droits de l'Homme et au mécanisme de l'examen périodique universel. Le Maroc lui souhaite plein succès dans la mise en œuvre des recommandations issues de cet examen et qui seront acceptées par les autorités maltaises.

**Je vous remercie**